



**ONU HABITAT Conseil exécutif
du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains**

Distr. générale
20 novembre 2019

Français
Original : anglais

Conseil exécutif du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains
Première réunion (reprise)
Nairobi, 19 et 20 novembre 2019

**Décisions adoptées par le Conseil exécutif du Programme
des Nations Unies pour les établissements humains à la reprise
de sa première réunion**

**Décision 2019/1 : Mise en œuvre du plan stratégique pour
la période 2014–2019 et du plan stratégique pour la période 2020–2023,
et approbation du programme de travail et du budget pour 2020**

Le Conseil exécutif

- a) **Mise en œuvre du plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2014–2019**
1. *Décide* que le rapport annuel final sur le plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) pour la période 2014–2019 sera examiné par le Conseil exécutif à sa première session de 2020 ;
 2. *Décide également* que le rapport final sur le plan stratégique pour l'ensemble de la période 2014–2019 sera examiné à sa deuxième session de 2020 ;
 3. *Décide en outre* que le rapport final sur le plan stratégique pour l'ensemble de la période 2014–2019 devrait comprendre un rapport d'évaluation sur la mise en œuvre du plan, et prie la Directrice exécutive de tenir le Conseil exécutif informé de l'état d'avancement du rapport final à sa première session de 2020, en vue d'achever le rapport en 2020 ;
- b) **Mise en œuvre du plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2020–2023**
4. *Se félicite* des consultations menées par la Directrice exécutive avec les États membres de l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (Assemblée d'ONU-Habitat) en vue d'élaborer le projet de cadre de résultats pour le plan stratégique pour la période 2020–2023 de manière ouverte et inclusive ;
 5. *Prend note* de a) la stratégie de communication d'impact et b) de la stratégie de partenariats qui seront annexées au plan stratégique pour la période 2020–2023, comme indiqué dans le rapport de la Directrice exécutive sur les progrès accomplis dans l'application de la résolution 1/1 relative au plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020–2023¹, et prie la Directrice exécutive de les lui soumettre à nouveau à sa première session de 2020, afin qu'il les examine plus avant et les approuve ;
 6. *Approuve* la typologie des besoins en matière d'établissements humains, comme indiqué dans le rapport de la Directrice exécutive ;

¹HSP/EB.1/7.

7. *Prie* la Directrice exécutive de soumettre à l'approbation du Conseil exécutif à sa première session de 2020 a) un cadre de responsabilisation, ainsi que des mécanismes de suivi et d'évaluation pour évaluer l'application du cadre, b) une stratégie de mobilisation des ressources, et c) un plan de financement, autant d'éléments qui sont nécessaires pour appuyer la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020–2023, conformément à l'alinéa a) du paragraphe 3 de la résolution 1/1 du 31 mai 2019 de l'Assemblée d'ONU-Habitat² ;

8. *Prie également* la Directrice exécutive de continuer de collaborer avec les États membres dans la poursuite de l'élaboration de la mise en œuvre du projet de cadre de résultats, afin que ce cadre soit présenté au Conseil exécutif à sa première session de 2020 ;

9. *Se félicite* de ce que l'accent continue d'être mis sur les résultats et l'impact dans le projet de cadre de résultats et sur l'élaboration du cadre en tant que moyen efficace d'appuyer la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020–2023 et la réalisation des objectifs de développement durable ;

10. *Prie* la Directrice exécutive, dans le cadre de l'examen à mi-parcours du plan stratégique pour la période 2020–2023, de lui présenter à sa prochaine réunion un examen de l'impact de la collaboration d'ONU-Habitat avec le secteur privé ;

11. *Prie également* la Directrice exécutive, dans le cadre de l'examen à mi-parcours du plan stratégique pour la période 2020–2023, de lui présenter à sa première session de 2020 un examen de l'impact de la collaboration d'ONU-Habitat avec des partenaires non gouvernementaux et des mises de fonds ;

c) Approbation du programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et du budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2020

12. *Prend note* du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de programme de travail d'ONU-Habitat et le projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2020³, et demande que les rapports futurs soient mis à sa disposition dès qu'ils sont publiés ;

13. *Prie* la Directrice exécutive de donner suite aux recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et de le tenir informé des progrès accomplis ;

14. *Approuve* le programme de travail d'ONU-Habitat et le budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2020⁴, et prie la Directrice exécutive de lui présenter à sa première session de 2020, des informations supplémentaires en réponse aux questions et problèmes soulevés durant la reprise de sa première session et lors des consultations avec les groupes de travail spéciaux pertinents ;

d) Alignement avec le processus d'examen quadriennal complet

15. *Réaffirme* qu'il importe d'aligner les cycles de planification d'ONU-Habitat avec le processus d'examen quadriennal complet et d'examiner plus avant la manière d'assurer au mieux cet alignement, et prie la Directrice exécutive d'informer le Conseil exécutif sur les solutions possibles à cet égard.

Décision 2019/2 : Questions financières, budgétaires et administratives du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

Le Conseil exécutif

1. *Prend note* du rapport de la Directrice exécutive sur les questions financières, budgétaires et administratives d'ONU-Habitat⁵, qui décrit la situation financière d'ONU-habitat au 30 juin 2019 ;

2. *Prend note également* de la situation actuelle des ressources non affectées de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains ainsi que des mesures prises pour gérer cette situation financière, et des résultats des autres segments de financement, à savoir le budget ordinaire, l'appui aux programmes, les ressources préaffectées de la Fondation et la coopération technique ;

² HSP/HA.1/Res.1.

³ HSP/EB.1/2/Rev.1/Add.1.

⁴ Voir HSP/EB.1/2/Rev.1.

⁵ HSP/EB.1/6.

3. *Prend note en outre* du rapport financier et des états financiers audités de l'année terminée le 31 décembre 2018 ainsi que du rapport du Comité des commissaires aux comptes⁶ et des recommandations qu'il contient ;
4. *Prend note* du déficit de financement enregistré en décembre 2018, et prie la Directrice exécutive, sur la base du plan stratégique pour la période 2020–2023, de poursuivre les efforts de mobilisation des ressources grâce à une approche transparente et axée sur le dialogue englobant une communication continue et régulière avec les États membres et les membres des institutions spécialisées des Nations Unies, et de lui présenter, avant sa première session de 2020, un aperçu des options possibles pour rationaliser encore les coûts ;
5. *Prend note également* des informations communiquées par la Directrice exécutive au sujet de la restructuration en cours d'ONU-Habitat, et prie la Directrice exécutive de poursuivre les consultations avec le Conseil exécutif et les groupes de travail spéciaux pertinents et de tenir les États membres et les membres des institutions spécialisées des Nations Unies informés à ce sujet ;
6. *Prend note en outre* du rapport sur les effectifs d'ONU-Habitat au 30 juin 2019⁷, prie la Directrice exécutive de lui soumettre à sa première session de 2020, un rapport d'ensemble sur les ressources humaines, l'accent étant mis sur la représentation géographique équitable et la parité des sexes au Programme, y compris les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif de la parité entre les sexes pour les postes financés au moyen de toutes les sources de financement, et prie instamment ONU-Habitat de saisir les possibilités offertes dans les processus de recrutement actuels et futurs pour mettre en œuvre des mesures qui contribueront aux efforts visant à respecter les fourchettes souhaitables en matière de représentation géographique et d'équilibre entre les sexes et obtenir les compétences de base nécessaires à long terme pour l'exécution de son programme de travail ;
7. *Décide* de créer un groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives chargé d'aider et de conseiller le Conseil exécutif ;
8. *Rappelle* la résolution 67/226 du 21 décembre 2012 de l'Assemblée générale⁸, le paragraphe 53 de la résolution 71/243 du 21 décembre 2016 de l'Assemblée générale⁹, et l'alinéa d) du paragraphe 28 de la résolution 72/279 du 31 mai 2018 de l'Assemblée générale¹⁰ ;
9. *Prend note* du rapport du Comité des commissaires aux comptes¹¹, qui a constaté qu'ONU-Habitat n'avait pas mis au point de cadre précisant clairement la façon de procéder au recouvrement des coûts en pratique et que les pratiques actuelles de recouvrement des coûts n'étaient pas conformes aux dispositions de la résolution 67/226 de l'Assemblée générale ;
10. *Prie* la Directrice exécutive de donner suite aux recommandations contenues dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes, de mettre en place, conformément à la résolution 67/226 de l'Assemblée générale, un cadre et une méthode de recouvrement intégral des coûts, et de lui faire rapport sur les progrès accomplis à sa première session de 2020 ;
11. *Décide* de créer un groupe de travail spécial sur les méthodes de travail chargé d'aider et de conseiller le Conseil exécutif, qui achèvera ses travaux au plus tard avant la deuxième session de 2020.

Décision 2019/3 : Mise en œuvre des activités normatives et opérationnelles du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, y compris les résolutions et les décisions de l'Assemblée d'ONU-Habitat

Le Conseil exécutif

a) Application des résolutions et des décisions adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa première session

1. *Prend note avec satisfaction* du rapport intérimaire de la Directrice exécutive sur l'application des résolutions et des décisions adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa première session¹² ;
2. *Engage* la Directrice exécutive à lui présenter, à sa première session de 2020, une note de cadrage, couvrant également le calcul des coûts financiers, sur la mise en œuvre d'un processus

⁶ A/74/5/Add.9.

⁷ HSP/EB.1/INF.2.

⁸ A/RES/67/226.

⁹ A/RES/71/243.

¹⁰ A/RES/72/279.

¹¹ Voir A/74/5/Add.9.

¹² HSP/EB.1/8.

d'examen des Lignes directrices des Nations Unies pour des villes et des établissements humains plus sûrs, d'une manière qui permette aux États membres de partager leurs expériences et leurs meilleures pratiques, conformément à la résolution 1/2 du 31 mai 2019 de l'Assemblée d'ONU-Habitat¹³ ;

3. *Prend note* de la présentation du projet de stratégie de renforcement des capacités, et prie la Directrice exécutive de finaliser la stratégie en 2020, conformément à la résolution 1/3 du 31 mai 2019 de l'Assemblée d'ONU-Habitat¹⁴, et de lui faire rapport sur les progrès accomplis à sa première session de 2020 ;

4. *Prie* la Directrice exécutive de lui soumettre, à sa première session de 2020, un rapport exhaustif et à jour sur l'état d'avancement de l'élaboration d'outils, de guides thématiques et d'un recueil sur le renforcement de la sensibilisation, les meilleures pratiques et la prise en compte des liens entre les zones rurales et urbaines ;

5. *Décide* de créer un groupe de travail spécial sur l'élaboration du projet de politique de participation des parties prenantes, en vue de convenir, dès que possible, d'un projet de politique de participation des parties prenantes et de le lui présenter pour accord consensuel et application provisoire, en attendant qu'ONU-Habitat l'examine et l'approuve éventuellement à sa deuxième session ;

b) Mise en œuvre des activités normatives et opérationnelles du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

6. *Prend note* des résultats obtenus dans l'exécution des programmes menés dans les domaines de compétence d'ONU-Habitat, en particulier au moyen d'activités visant à promouvoir une urbanisation durable et à améliorer les conditions de vie pour tous, à appuyer différents niveaux de gouvernement aux fins de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes¹⁵, et à apporter un appui aux communautés les plus vulnérables ;

7. *Engage* la Directrice exécutive, en consultation avec le groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives, à mettre au point des programmes novateurs dans le cadre du plan stratégique pour la période 2020–2023 qui seront examinés avec le Conseil exécutif, en tenant compte de l'équilibre thématique et régional ;

8. *Prie* la Directrice exécutive, en consultation avec le groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives, de lui proposer un processus d'établissement des priorités s'agissant des activités normatives et opérationnelles, conformément au plan stratégique pour la période 2020–2023.

Décision 2019/4 : Plan de travail du Conseil exécutif pour 2020

Le Conseil exécutif

1. *Prend note* du projet d'organisation des travaux et de plan de travail pour le Conseil exécutif et les réunions de son Bureau pour 2020¹⁶ ;

2. *Décide* que le Conseil exécutif tiendra trois sessions en 2020, d'une durée maximale de trois jours chacune ;

3. *Décide également* que ses sessions en 2020 se tiendront comme suit : la première session se tiendra du 31 mars au 2 avril ; la deuxième session se tiendra en septembre ; et la troisième session se tiendra au début du mois de décembre ;

4. *Décide en outre* qu'après 2020, les points suivants seront inscrits à l'ordre du jour provisoire de ses sessions, afin qu'il les examine à sa première session de chaque année :

a) Programme de travail et budget annuels d'ONU-Habitat ;

b) Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et le projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains ;

c) Rapport annuel sur la mise en œuvre du plan stratégique d'ONU-Habitat ;

¹³ HSP/HA.1/Res.2.

¹⁴ HSP/HA.1/Res.3.

¹⁵ A/RES/71/256.

¹⁶ HSP/EB.1/5.

- d) Rapport annuel sur les mesures prises par la Directrice exécutive en vue d'actualiser et d'améliorer la gestion, les politiques et les procédures internes d'ONU-Habitat ;
- e) Rapport annuel sur les mesures prises par ONU-Habitat en vue de renforcer la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre le harcèlement sexuel au travail, ainsi que tout autre type d'exploitation ou de maltraitance ;
- f) Rapport annuel sur les mesures prises par ONU-Habitat pour remédier aux déséquilibres géographiques et entre les sexes dans la composition de son personnel ;
5. *Décide* qu'après 2020, les points suivants seront inscrits à l'ordre du jour provisoire de chacune de ses sessions, afin qu'il les examine :
- a) Situation financière d'ONU-Habitat, utilisation des ressources, stratégie de mobilisation des ressources, restructuration en cours d'ONU-Habitat et financement d'ONU-Habitat, notamment la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources conformément au plan stratégique ;
- b) Rapports des groupes de travail spéciaux créés par le Conseil exécutif ;
6. *Décide également* que les points suivants seront régulièrement inscrits à l'ordre du jour provisoire de ses sessions :
- a) Application des résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat ;
- b) Exposé de la Directrice exécutive sur l'exécution des activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat, y compris un exposé de la Directrice exécutive sur les activités de pays qui ne seraient peut-être pas abordées dans le rapport annuel ;
- c) Rapport annuel du Bureau des services de contrôle interne au Conseil exécutif ;
- d) Rapport annuel du Bureau de la déontologie au Conseil exécutif ;
- e) Exposé de la Directrice exécutive sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, jusqu'à son achèvement ;
7. *Décide en outre* que l'ordre du jour provisoire de sa première session de 2020 sera le suivant :
1. Ouverture de la réunion.
 2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la première session de 2020 ;
 - b) Adoption du rapport sur les travaux de la reprise de la première session.
 3. Questions financières, budgétaires et administratives.
 4. Approbation du programme de travail annuel du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et du budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2021.
 5. Rapport sur la mise en œuvre des plans stratégiques d'ONU-Habitat :
 - a) Réception du rapport annuel 2019 sur le plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2014–2019 ;
 - b) Mise à jour sur le rapport final sur le plan stratégique d'ONU-Habitat pour toute la période 2014–2019 et sur le rapport d'évaluation initiale ;
 - c) Rapport sur la mise en œuvre du plan stratégique pour 2020–2023 :
 - i) Cadre de responsabilisation ;
 - ii) Plan de financement ;
 - iii) Politique de gestion axée sur les résultats.
 6. Exposé sur l'état de l'application des résolutions et des décisions adoptées à la première session de l'Assemblée d'ONU-Habitat.
 7. Exposé sur les activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat.
 8. Rapport sur les mesures prises par ONU-Habitat pour renforcer la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre le harcèlement sexuel au travail, ainsi que tout autre type d'exploitation ou de maltraitance.

9. Rapport sur les mesures prises par ONU-Habitat pour remédier aux déséquilibres géographiques et entre les sexes dans la composition de son personnel.
 10. Rapport sur la mise en œuvre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement et de la gestion à ONU-Habitat.
 11. Ordre du jour provisoire de la deuxième session du Conseil exécutif en 2020.
 12. Questions diverses.
 13. Clôture de la réunion.
8. *Décide* que l'ordre du jour provisoire de sa deuxième session de 2020 sera le suivant :
1. Ouverture de la réunion.
 2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la deuxième session de 2020 ;
 - b) Adoption du rapport sur les travaux de la première session de 2020.
 3. Questions financières, budgétaires et administratives.
 4. Rapport sur la mise en œuvre des plans stratégiques d'ONU-Habitat :
 - a) Exposé sur l'état d'avancement de l'évaluation en cours du plan stratégique pour la période 2014–2019 ;
 - b) Rapport sur la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020–2023.
 5. Exposé sur l'état de l'application des résolutions et des décisions adoptées à la première session de l'Assemblée d'ONU-Habitat.
 6. Ordre du jour provisoire de la troisième session de 2020.
 7. Rapport annuel du Bureau des services de contrôle internes au Conseil exécutif.
 8. Rapport annuel du Bureau de la déontologie au Conseil exécutif.
 9. Exposé sur l'état d'avancement de l'élaboration de la stratégie de renforcement des capacités.
 10. Questions diverses.
 11. Clôture de la réunion.

Décision 2019/5 : Méthodes de travail du Conseil exécutif

Le Conseil exécutif

1. *Décide* que ses réunions ne débiteront pas un lundi, pour éviter d'avoir à payer des heures supplémentaires si les inscriptions se faisaient au cours du weekend ;
2. *Reconnaît* la possibilité de tenir des réunions conjointes des Bureaux de l'Assemblée d'ONU-Habitat, du Comité des représentants permanents et du Conseil exécutif afin de coordonner leurs activités, s'il y a lieu.